

En ce qui concerne ma proposition relative aux chargeurs et aux cartouches, je tiens à mentionner que nous avons largement consulté les milieux sportifs et les chasseurs, qui ont jugé approprié notre projet de limiter les chargeurs de carabines à cinq cartouches et ceux des pistolets à dix.

On m'informe maintenant qu'il existe une autre catégorie de tir de compétition dans laquelle les participants se servent d'armes enregistrées. Il s'agit bien ici d'armes enregistrées. Ces gens détiennent légalement des armes à feu. Ils sont connus des autorités. Ils n'agissent pas en dehors de la loi, mais ils se servent d'armes à chargeurs incorporés ayant peut-être une capacité de 12 ou 15 cartouches. Ce sont des Browning ou des Colt 45, qui sont utilisés dans une certaine catégorie de tir de compétition.

C'est précisément pour connaître le point de vue des gens qui possèdent des armes à feu que je tiens à ce que le comité examine tout cela dans le cadre du mandat le plus vaste possible. Nous ne cherchons pas du tout à harceler les gens qui se livrent à des activités parfaitement légitimes.

Ceux qui ont des armes enregistrées et qui sont connus n'ont jamais créé de difficultés au Canada, à part le fait que nous craignons toujours que leurs armes soient volées. C'est pour cette raison que le projet de loi C-80 comprend des dispositions plus strictes d'entreposage, auxquelles doivent satisfaire non les armuriers, mais les particuliers qui possèdent des armes à autorisation restreinte.

Voilà le genre de choses sur lesquelles j'aimerais avoir l'avis de tous les intéressés. Nous avons tenu des consultations, mais je ne disposais pas d'un processus permettant de recueillir l'avis de tous ceux qui s'intéressent au sujet et d'obtenir des conseils des députés sur la façon de procéder.

Les mesures comprises dans le projet de loi C-80 lui-même amélioreront de nombreux aspects du système canadien de contrôle des armes à feu. Je crois qu'elles réduiront la fréquence des accidents, aideront à empêcher l'utilisation de ces armes par ceux qui ne devraient pas en avoir ou qui pourraient s'en servir à des fins criminelles et en encourageront la possession et l'utilisation responsables par tous les Canadiens.

Je crois que ces mesures pourront, avec votre appui, apaiser les sentiments de peur et de vulnérabilité qu'éprouvent actuellement de nombreux membres de notre société. Dans le mémoire qu'ils m'ont adressé, les étudiants de l'École Polytechnique ont exposé d'une façon poignante la notion que, dans notre société, c'est un droit pour les gens de ne pas avoir à s'inquiéter de la présence

d'armes à feu non réglementées ou à grande puissance de tir. C'est un droit de pouvoir vivre sans éprouver des craintes de ce genre. Voilà pourquoi nous avons l'obligation de mettre en place un système qui tente de régler ce problème.

[Français]

Madame la Présidente, les mesures législatives proposées visent en particulier à limiter efficacement certains types d'armes à grande capacité de tir et d'armes militaires.

Bien avant la tuerie de Montréal, ces armes inquiétaient déjà, et les préoccupations à leur sujet ont fortement augmenté depuis décembre dernier. À maintes reprises, on s'en est servi dans plusieurs pays pour commettre d'horribles meurtres en série.

En Nouvelle-Zélande, il y a à peine une semaine, un homme armé d'un prototype chinois du fusil d'assaut AK-47 a tiré sur 16 personnes et en a tué 13. La capacité standard du chargeur pour cette arme est de 30 cartouches.

Cet été, nos policiers et nos soldats ont eu à faire face à un véritable arsenal de telles armes pendant les conflits de Kahnawake et de Kanasatake.

Bon nombre de Canadiens ont manifesté leur appui à l'égard de certaines revendications des Mohawks, madame la Présidente, mais le recours à la violence et aux armes militaires pour forcer le dénouement de leurs revendications est une autre affaire.

Je partage l'avis de tous les Canadiens que le recours à de telles armes, peu importe la fin, est absolument injustifiable.

[Traduction]

Au début de l'année, la Fédération des municipalités Canadiennes a adopté à l'unanimité une résolution demandant l'interdiction des armes militaires et paramilitaires. J'ai reçu au même effet une centaine de résolutions et de pétitions provenant de municipalités.

J'ai aussi rencontré des délégués étudiants de l'Université de Montréal, comme je l'ai dit, qui m'ont remis leur pétition où figurent plus de 500 000 signatures.

Ces démarches m'ont impressionnée. Nous devrions tous savoir, comme eux, qu'il est temps de prendre des mesures concrètes contre les armes à grande capacité de tir au Canada.

Depuis que le Canada a interdit les armes à feu entièrement automatiques en 1978, le trafic des armes entièrement automatiques transformées en armes semi-automatiques s'est accru. Ces armes sont particulièrement dangereuses parce qu'elles ont une grande capacité